

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 13 décembre 2021, à 20h00, à la salle du conseil,
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Sont présents Ms, Gérard Grenier, maire, Gérard Ruel, Patrick Bacon et Alain Fradette, conseillers et Mmes Jocelyne Bérubé, Chantale Gagné et Valérie Simard, conseillères.

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 par M. Gérard Grenier, maire de Lac-au-Saumon. Mme Karine Dostie, directrice générale/greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2021-12-216 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour en laissant l'article divers ouvert.

ADOPTÉE

2021-12-217 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2021-12-218 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. Gérard Ruel et unanimement résolu d'accepter les listes et d'autoriser le paiement des comptes selon le bordereau suivant :

<u>1. Comptes payés :</u>	
Journal des achats au 30 novembre 2021	106 781,99 \$
Rapport mensuel des salaires	23 667,33 \$
Total des comptes payés :	130 449,32 \$
<u>2. Comptes à payer :</u>	
Analyse des comptes à payer au 30 novembre 2021	121 794,16 \$
Analyses des comptes particuliers au 30 novembre 2021	40 674,64 \$
Analyses des comptes particuliers au 13 décembre 2021	191 591,28 \$
Total des comptes à payer :	354 060,08 \$
3. Le total des comptes est de :	484 509,40 \$

Chacun des membres du conseil a reçu une copie détaillée de la liste des comptes.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

2021-12-219 DÉPÔT DE DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

En conformité à l'article 357 de la *Loi sur les Élections et les Référendums*, M. Gérard Grenier, M. Alain Fradette et Mme Valérie Simard déposent devant le conseil leurs déclarations d'intérêts pécuniaires.

2021-12-220 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES DONNÉS ET AUTRES AVANTAGES

En conformité à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale dépose le registre public des déclarations des dons et autres avantages faites par les membres du conseil. Il n'y a rien à déclarer pour l'année 2021.

2021-12-221 DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET DE L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

En conformité à l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*, la directrice générale dépose les deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations.

2021-12-222 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Chantale Gagné et unanimement résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 qui se tiendront le lundi et débiteront à 20h00 :

10 janvier	14 février	14 mars
11 avril	9 mai	13 juin
11 juillet	8 août	12 septembre
11 octobre (mardi)	14 novembre	12 décembre

ADOPTÉE

2021-12-223 PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

2021-12-224 MANDAT – MRC DE LA MATAPÉDIA – DÉTECTION DES FUITES 2022

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu de mandater le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia afin de :

- réaliser un contrôle actif des fuites sur l'équivalent de 200 % de la longueur pour le réseau ce qui représente l'écoute de l'entièreté des bornes fontaines de la municipalité, à la suite du rinçage du réseau, et ce, deux fois par année;
-
- réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de 17 robinets d'arrêt accessibles.

ADOPTÉE

2021-12-225 MANDAT – MRC DE LA MATAPÉDIA – DRAINAGE DE SURFACE PARC PARENT

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens de la rue des Frênes et des Érables situés dans le Parc Parent aimeraient pouvoir améliorer l'écoulement du ruisseau qui s'écoule dans les cours arrière;

CONSIDÉRANT que plusieurs options ont été analysées par le service en génie municipal de La MRC de La Matapédia au cours des dernières années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu de mandater le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia afin de :

- réaliser un relevé terrain du ruisseau longeant les cours arrière des citoyens de la rue des Frênes et de la rue des Érables;
- faire une projection des travaux qui devront être faits;
- faire une analyse des coûts;
- déterminer les servitudes qui devront être mises en place pour la réalisation du projet.

ADOPTÉE

2021-12-226 BUDGETS RÉVISÉS – OFFICE D'HABITATION DE LA MATAPÉDIA

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu d'accepter les budgets révisés de l'Office d'habitation de La Matapédia du 10 août 2021 et du 6 décembre 2021. La contribution financière de la municipalité demeure inchangée.

ADOPTÉE

2021-12-227 DEMANDE DE PIIA – LOT 3 414 739

Il est proposé par Mme Chantale Gagné et résolu d'accepter la demande de PIIA du lot 3 414 739 afin de permettre de changer le revêtement extérieur avec du Canoxel gris, des chambranles de couleur noire et de la pierre de couleur grise. Tel que proposé par le CCU.

ADOPTÉE

2021-12-228 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 3 414 593

Il est proposé par M. Patrick Bacon et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure du lot 3 414 593 afin de permettre :

- Qu'une thermopompe soit située en cour avant;
- Qu'une thermopompe empiète dans la marge de recul avant qui est de 7.50 m.

Le tout tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

2021-12-229 APPUI – VÉLOROUTE DE LA MATAPÉDIA – ACQUISITION NOUVEAU BALAI MÉCANIQUE

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu que la municipalité de Lac-au-Saumon donne son appui à la Véloroute Desjardins de La Matapédia dans le cadre des demandes d'aide financière visant à permettre la réalisation d'un projet d'acquisition d'un nouveau balai mécanique déposées auprès de la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia (Fonds d'aide au développement du milieu) et de la MRC de La Matapédia (Fonds Régions et ruralité).

ADOPTÉE

2021-12-230 APPUI – BIBLIOTHÈQUE BERTRAND B. LEBLANC – FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu que la municipalité de Lac-au-Saumon donne son appui à la Bibliothèque Bertrand B. Leblanc dans le cadre de la demande financière déposée auprès du Fonds de soutien aux initiatives culturelles de la MRC de La Matapédia pour la réalisation d'une murale collective en partenariat avec L'École Lac-au-Saumon.

ADOPTÉE

2021-12-231 PARCOURS INTERACTIF – MAISON DES FAMILLES DE LA MATAPÉDIA

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu que la municipalité de Lac-au-Saumon autorise la Maison des Familles à implanter un parcours interactif sur son territoire et accepte de payer la somme de 158 \$ pour la réalisation du projet.

ADOPTÉE

2021-12-232 RESSOURCE SPÉCIALISÉE POUR LES CAMPS DE JOUR

- CONSIDÉRANT que le camp de jour de Lac-au-Saumon connaît des difficultés depuis deux ans au niveau du recrutement et du manque de formation;
- CONSIDÉRANT que la même problématique est rencontrée dans les 12 camps de jour de la MRC de La Matapédia;
- CONSIDÉRANT qu'au cours des deux dernières années, le CISSS et l'URLS sont venus aider les camps de jour de façon aléatoire afin de diminuer la problématique;
- CONSIDÉRANT que les responsables des camps de jour des années précédentes ont mentionné qu'une aide au niveau de la gestion des conflits, des enfants vulnérables, des problématiques de comportement serait grandement appréciée;
- CONSIDÉRANT que les conseillères en développement de la MRC de La Matapédia ont trouvé une subvention qui permettra d'engager une ressource spécialisée qui interviendra auprès des 12 camps de jour afin de mieux les outiller et d'offrir un meilleur service à la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu de se joindre au projet afin d'engager une ressource partagée dans les 12 camps de jour de la MRC de La Matapédia et de remettre la somme de 100 \$ comme contribution.

ADOPTÉE

2021-12-233 DON – FONDATION ACTION-SANTÉ DE LA MATAPÉDIA INC

Il est proposé par Mme Chantale Gagné et unanimement résolu de participer à la campagne de financement «La Grande illumination» en achetant 14 lumières au coût de 5\$ chacune pour un total de 70 \$.

ADOPTÉE

DIVERS

2021-12-234 POSTES CANADA – BRIS DE SERVICE SECTEUR RURAL

CONSIDÉRANT que suite à l'envoi d'un publipostage dans toutes les résidences de la municipalité de Lac-au-Saumon, plusieurs citoyens nous ont avisés n'avoir pas reçu notre envoi;

CONSIDÉRANT que suite à cette problématique, nous avons questionné poste Canada afin de comprendre la situation;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu la confirmation de la part de Postes Canada que depuis cette semaine, il n'y avait plus de service de livraison dans les foyers du Rang des Acadiens, des Pionniers, des Défricheurs et de la route 132;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un service essentiel à la population;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-au-Saumon déplore le manque de transparence envers les citoyens, car ceux-ci n'ont pas été informés du bris de service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Gagné et unanimement résolu que la Municipalité de Lac-au-Saumon demande à Postes Canada:

- plus de transparence envers la population qui n'est plus desservie;
- de corriger la situation le plus rapidement possible en rétablissant la livraison du courrier à tous les résidents des rangs et de la route 132;
- d'offrir, aux citoyens non desservis, une alternative pour récupérer leurs courriers rapidement.

ADOPTÉE

RAPPORT DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

2021-12-235 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Valérie Simard de lever la séance. Il est 21h02.

ADOPTÉE

Gérard Grenier
Maire

Karine Dostie, DMA
Directrice générale/greffière-trésorière

¹Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.